

**IDEAL WORK****04IDEALROCK-U Comp.A**

Révision n. 4

Du 29/04/2020

Imprimé le 16/05/2020

Page n. 1/15

Fiche de données de sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH – Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code:

04IDEALROCK-U Comp.A

Dénomination

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire

Primaire époxy

Utilisations Identifiées

Industrial

Professionnelles

Consommateurs



1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale:

IDEAL WORK SRL

Adresse:

Via Kennedy, 52

Localité et Pays:

31030 Vallà di Riese Pio X (TV)**Italie****Tél. +39 0423/4535**

Adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

sicurezza@idealwork.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour toute information urgente s'adresser à:

Belgique: +32 070 / 245 245**France: ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59****Luxembourg: 8002 5500**

RUBRIQUE 2. Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2

H341

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Irritation oculaire, catégorie 2

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation cutanée, catégorie 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H341

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH205

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.



IDEAL WORK

04IDEALROCK-U Comp.A

Révision n. 4

Du 29/04/2020

Imprimé le 16/05/2020

Page n. 2/15

Conseils de prudence:

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation local / régional / national /international.

Contient:

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle
Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

VOC (Directive 2004/42/CE):

Impressions.

VOC exprimés en g/litre du produit prêt à l'emploi :	91,00
Valeurs limites :	350,00
- Catalisé avec :	44,00 % IDEALROCK UMIDO Comp. B

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Informations non pertinentes

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).		
CAS 25068-38-6	$40 \leq x < 70$	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411
CE 500-033-5		
INDEX 603-074-00-8		
N° Reg. 01-2119456619-26		
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle		
CAS 2210-79-9	$10 \leq x < 30$	Muta. 2 H341, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: c
CE 218-645-3		
INDEX 603-056-00-X		
N° Reg. 01-2119966907-18		
Talc		
CAS 14807-96-6	$10 \leq x < 30$	
CE 238-877-9		
INDEX -		
Fumes, silica		
CAS 69012-64-2	$1 \leq x < 5$	
CE 273-761-1		
INDEX -		
N° Reg. 01-2119486866-17		



IDEAL WORK

04IDEALROCK-U Comp.A

Révision n. 4

Du 29/04/2020

Imprimé le 16/05/2020

Page n. 3/15

Carbonate de magnésium

CAS 546-93-0

$0,1 \leq x < 1$

CE 208-915-9

INDEX -

Quartz (SiO₂)

CAS 14808-60-7

$0,1 \leq x < 0,5$

CE 238-878-4

INDEX -

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

— Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10.



IDEAL WORK

04IDEALROCK-U Comp.A

Révision n. 4

Du 29/04/2020

Imprimé le 16/05/2020

Page n. 4/15

Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

DEU	Deutschland	TRGS 900 (Fassung 31.1.2018 ber.) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und Kurzzeitwerte
ESP	España	INSHT - Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2017
FRA	France	JORF n°0109 du 10 mai 2012 page 8773 texte n° 102
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits
	TLV-ACGIH	ACGIH 2018

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,006	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,001	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,996	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,1	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	0,018	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	11	mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,196	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale	VND	0,75 mg/kg bw/d	VND	0,75 mg/kg bw/d				
Inhalation					VND	12,25 mg/m3	VND	12,25 mg/m3
Dermique	VND	3,571 mg/kg bw/d	VND	3,571 mg/kg bw/d	VND	8,33 mg/kg bw/d	VND	8,33 mg/kg bw/d

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle



IDEAL WORK

04IDEALROCK-U Comp.A

Révision n. 4

Du 29/04/2020

Imprimé le 16/05/2020

Page n. 5/15

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,0028	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,00028	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,039	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,004	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	0,028	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,012	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Système aigus	Locaux chroniques	Système chroniques	Locaux aigus	Système aigus	Locaux chroniques	Système chroniques
Orale			VND	0,14 mg/kg bw/d				
Inhalation					40 mg/m3	40 mg/m3	0,46 mg/m3	0,46 mg/m3
Dermique							VND	0,139 mg/kg bw/d

Talc

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
		mg/m3	ppm
VLA	ESP	2	
WEL	GBR	1	

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	597,97	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	141,26	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	31,33	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	3,13	mg/kg
Valeur de référence pour l'atmosphère	10	mg/m3

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Système aigus	Locaux chroniques	Système chroniques	Locaux aigus	Système aigus	Locaux chroniques	Système chroniques
Orale		160 mg/kg bw/d		160 mg/kg bw/d				
Inhalation	1,8 mg/m3	1,08 mg/m3	1,8 mg/m3	1,08 mg/m3	3,6 mg/m3	2,16 mg/m3	3,6 mg/m3	2,16 mg/m3
Dermique			2,27 mg/kg bw/d	21,6 mg/kg bw/d			4,54 mg/kg bw/d	43,2 mg/kg bw/d

Fumes, silica

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
		mg/m3	ppm
AGW	DEU	0,3	

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL



IDEAL WORK

04IDEALROCK-U Comp.A

Révision n. 4

Du 29/04/2020

Imprimé le 16/05/2020

Page n. 6/15

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation							0,3 mg/m3	

Carbonate de magnésium

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
		mg/m3	ppm
VLEP	FRA	10	
WEL	GBR	4	

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		7,23 mg/kg bw/d		7,23 mg/kg bw/d				

Quartz (SiO2)

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
		mg/m3	ppm
MAK	DEU	0,15	
VLA	ESP	0,1	
VLEP	FRA	0,1	
TLV-ACGIH		0,025	

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).



IDEAL WORK

04IDEALROCK-U Comp.A

Révision n. 4

Du 29/04/2020

Imprimé le 16/05/2020

Page n. 7/15

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type B dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumées, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

Materiali per guanti per utilizzo a lungo termine(BTT>480 min): alcool etilvinilico laminato (EVAL), gomma butile.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	liquide visqueux
Couleur	gris foncé
Odeur	léger
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	Pas disponible
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	> 60 °C
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite infer.d'inflamab.	Pas disponible
Limite super.d'inflamab.	Pas disponible
Limite infer.d'explosion	Pas disponible
Limite super.d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	1,25
Solubilité	insoluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	15000 - 20000 cP (Brookfield, 20°C)
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

9.2. Autres informations

VOC (Directive 2010/75/CE) :	0
VOC (carbone volatil) :	0

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Au contact de forts agents d'oxydation, réducteurs, acides ou bases forts, des réactions exothermiques peuvent se produire.

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

— Pas de numero disponible.



Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle
Pas de numero disponible.

Talc
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Fumes, silica
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Carbonate de magnésium
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Quartz (SiO₂)
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Des températures excessives peuvent provoquer une décomposition thermique.

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Talc
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Fumes, silica
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Carbonate de magnésium
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Quartz (SiO₂)
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir chapitre 10.1.

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).
Pour des masses supérieures à 0,5 kg, l'addition d'une amine provoque une réaction fortement exother.
La réaction du produit avec des amines est irréversible..

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Talc
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Fumes, silica
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Carbonate de magnésium
Éviter l'exposition à: hautes températures.

Quartz (SiO₂)
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement.

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).
Éviter l'exposition à: hautes températures.



La décomposition thermique développe des gaz qui provoquer une pression dans les systèmes fermés..

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

Éviter le contact avec: acides forts,bases fortes,agents oxydants forts.

Éviter l'exposition à: chaleur.

Talc

Pas de numero disponible.

Fumes, silica

Éviter le contact avec: acides forts.

Carbonate de magnésium

Éviter le contact avec: agents oxydants,acides forts.

Quartz (SiO₂)

Pas de numero disponible.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, réducteurs. Acides ou bases forts.

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

Éviter le contact avec: agents oxydants,acides,bases.Éviter le contact accidentel avec des amines.

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

Éviter le contact avec: acides,bases,agents oxydants.

Talc

Pas de numero disponible.

Fumes, silica

Éviter le contact avec: fluorure d'hydrogène.

Carbonate de magnésium

Pas de numero disponible.

Quartz (SiO₂)

Pas de numero disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

Par décomposition thermique libérer: monoxyde de carbone, l'eau, des phénols, des dérivés du phénol..

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

Par décomposition, dégage: oxydes de carbone,fumées toxiques.

Talc

Pas de produits de décomposition dangereux dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Fumes, silica

Peut dégager: gaz toxiques.

Carbonate de magnésium

Pas de produits de décomposition dangereux dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Quartz (SiO₂)

Pas de numero disponible.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques



IDEAL WORK

04IDEALROCK-U Comp.A

Révision n. 4

Du 29/04/2020

Imprimé le 16/05/2020

Page n. 10/15

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

LD50 (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

LD50 (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

LD50 (Or.) > 5000 mg/kg male/female rat

LD50 (Der) > 2000 mg/kg male/female rat

LC50 (Inh) > 6,1 ppm/4h male/female rat

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

LD50 (Or.) > 2000 mg/kg female rat

LD50 (Der) > 2000 mg/kg male/female rat

Talc

LD50 (Or.) > 5000 mg/kg male rat

LD50 (Der) > 2000 mg/kg male/female rat

LC50 (Inh) > 2,1 mg/l/4h male/female rat

Carbonate de magnésium

LD50 (Or.) > 2000 mg/kg female rat

Fumes, silica

LD50 (Or.) > 5000 mg/kg male/female rat

LC50 (Inh) > 2,08 mg/l/4h male/female rat

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Susceptible d'induire des anomalies génétiques

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger



DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

LC50 - Poissons	> 2,8 mg/l/96h <i>Salmo gairdneri</i>
EC50 - Crustacés	3,3 mg/l/48h <i>Daphnia magna</i>
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	5,1 mg/l/72h <i>Pseudokirchnerella subcapitata</i>

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

LC50 - Poissons	3,6 mg/l/96h <i>Salmo gairdneri</i>
EC50 - Crustacés	1,7 mg/l/48h <i>Daphnia magna</i>
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	9,4 mg/l/72h <i>Scenedesmus capricornutum</i>
NOEC Chronique Crustacés	0,3 mg/l <i>Daphnia magna</i>

Talc

LC50 - Poissons	89581 mg/l/96h Fishes species
EC50 - Crustacés	36812 mg/l/48h Daphnid species

Carbonate de magnésium

LC50 - Poissons	2120 mg/l/96h <i>Pimephales promelas</i>
EC50 - Crustacés	322 mg/l/48h <i>Daphnia magna</i>
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 100 mg/l/72h <i>Desmodesmus subspicatus</i>

Fumes, silica

LC50 - Poissons	> 100 mg/l/96h <i>Danio rerio</i>
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	4200 mg/l/72h <i>Skeletonema costatum</i>
NOEC Chronique Crustacés	100 mg/l 21 d <i>Daphnia magna</i>

12.2. Persistance et dégradabilité

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

Solubilité dans l'eau	modérément soluble 840 mg/l
NON rapidement dégradable	11 a 17 % 28 d

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

Solubilité dans l'eau	légèrement soluble > 5,4 - < 8,4 mg/l
NON rapidement dégradable	5 % 28 d

Talc

Solubilité dans l'eau	insoluble < 0,1 mg/l
-----------------------	----------------------

Rapidement dégradable

Carbonate de magnésium



IDEAL WORK

04IDEALROCK-U Comp.A

Révision n. 4

Du 29/04/2020

Imprimé le 16/05/2020

Page n. 12/15

Solubilité dans l'eau modérément soluble 110 mg/l

Fumes, silica

Solubilité dans l'eau légèrement soluble 0,25 mg/l

Dégradabilité: données pas disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

BCF 31

Talc

BCF 3162

12.4. Mobilité dans le sol

Oxyde de 2,3-époxypromyle et de o-tolyle

Coefficient de répartition : sol/eau 2,32

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

Coefficient de répartition : sol/eau 2,65

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, IATA: 3082

ADR / RID: Transporté dans des emballages simples ou internes d'une capacité $\leq 5\text{Kg}$ ou 5L, le produit n'est pas soumis aux dispositions ADR/RID, conformément à la Disposition spéciale 375.

IMDG: Transporté dans des emballages simples ou internes d'une capacité $\leq 5\text{Kg}$ ou 5L, le produit n'est pas soumis aux dispositions du IMDG Code, conformément à la Section 2.10.2.7.

IATA: Transporté dans des emballages simples ou internes d'une capacité $\leq 5\text{Kg}$ ou 5L, le produit n'est pas soumis aux autres dispositions IATA, conformément à la Disposition spéciale A375.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, .S.A.. (bisphenol A epoxy resin and 1,2 cresyl glycidyl ether)

IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (bisphenol A epoxy resin and 1,2 cresyl glycidyl ether)

IATA: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (bisphenol A epoxy resin and 1,2 cresyl glycidyl ether)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**IDEAL WORK****04IDEALROCK-U Comp.A**

Révision n. 4

Du 29/04/2020

Imprimé le 16/05/2020

Page n. 13/15

ADR / RID: Classe: 9 Etiquette: 9



IMDG: Classe: 9 Etiquette: 9



IATA: Classe: 9 Etiquette: 9

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR / RID, IMDG, IATA: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: Dangereuse pour l'environnement



IMDG: Marine Pollutant



IATA: Environmentally Hazardous

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR / RID:	HIN - Kemler: 90	Quantités Limitées: 5 L	Code de restriction en tunnels: (-)
	Special Provision: -		
IMDG:	EMS: F-A, S-F	Quantités Limitées: 5 L	
IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 450 L	Mode d'emballage: 964
	Pass.:	Quantité maximale: 450 L	Mode d'emballage: 964
	Instructions particulières:	A97, A158, A197	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE : E2

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006Produit
Point

3

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

VOC (Directive 2004/42/CE) :

Impressions.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Muta. 2	Mutagenicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:



IDEAL WORK

04IDEALROCK-U Comp.A

Révision n. 4

Du 29/04/2020

Imprimé le 16/05/2020

Page n. 15/15

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.